

EGIDE

Société anonyme au capital de 10 000 840 euros
Siège social : P.A. de Pissaloup – 2 rue Descartes – 78190 - TRAPPES
SIREN 338 070 352 RCS VERSAILLES

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

**Descriptif de l'opération soumise à l'approbation de
l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2006**
(article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Titres concernés

Actions de capital EGIDE

Place de cotation

Eurolist d'Euronext Paris – Compartiment C
Code ISIN n° FR0000072373

Pourcentage maximum de titres concernés

Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2006 est de 5 %, soit 50 004 actions à ce jour.

Prix d'achat unitaire maximum

Le prix d'achat ne devra pas dépasser 100 € par action.

Montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme est de 5 000 400 €.

Objectifs par ordre de priorité décroissant

- l'animation de la liquidité de l'action Egide par un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF
- l'achat d'actions par Egide pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe

Durée du programme

18 mois à compter de la date de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2006, soit jusqu'au 28 décembre 2007.

Pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées par l'article L.212-13 du Règlement Général de l'AMF, notamment par mise à disposition au siège social d'Egide, Parc d'Activités de Pissaloup 78190 Trappes, et mise en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et Egide (www.egide.fr).

La présente publication est disponible au siège social d'Egide, Parc d'Activités de Pissaloup 78190 Trappes, pour toute personne en faisant la demande ainsi que sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et Egide (www.egide.fr).